

Titre de la formation	Durée	Lieu *	Tarif HT
Règlementation et pratique des marchés publics	1 jour	Sevran (93270) Toulouse (31000)	690 € / pers.

- **Objectifs** : devenir un expert en marchés publics (maîtriser les clauses incontournables, choisir une offre économiquement avantageuse, modifier le contrat, s'assurer contre le risque pénal)
- **Pour qui ?** : acheteur ou agent public souhaitant perfectionner sa pratique des marchés publics
- **Prérequis** : personne ayant suivi la formation : « comprendre les fondamentaux des marchés publics »
- **Moyens pédagogiques** : Quizz interactif et cours illustré sur support Power Point
- **Moyens techniques** : salle de formation, accès à Internet, vidéoprojecteur, supports de cours sur clé Usb, documentation sous forme électronique

(*possibilité de réaliser la formation dans les locaux du client, contactez-nous pour plus de précisions tarifaires liées aux frais de déplacement).

Points forts :

Recueil des attentes opérationnelles des participants - Conception d'un déroulé pédagogique sur-mesure - Formateurs ayant plus de 10 ans d'expérience de plus de 10 années - Formation pragmatique répondant aux problématiques auxquelles les praticiens sont confrontés.

Contenu :

Quizz interactif

A] LES CLAUSES INCONTORNABLES

Comment choisir la typologie de prix ?

- Contenu du prix
- Prix unitaires /forfaitaires
- Prix fermes / variables
- Prix définitifs / provisoires

Maitriser les variantes

- Variante facultative
- Variante obligatoire

Eviter les pièges de la sous-traitance et de la co-traitance

- Groupement d'entreprise conjoint ou solidaire ?
- Interdire la sous-traitance ?

B] CHOISIR UNE OFFRE ECONOMIQUEMENT AVANTAGEUSE

Appréhender la méthodologie d'analyse des offres

- Sélectionner les candidatures
- Sélectionner une offre
- Conformité d'une offre

Respecter les règles régissant les échanges avec les entreprises

- Demande de précisions
- Négociation

Comment s'opère la clôture de la procédure

- Attribuer un marché
- Informer les candidats
- Transférer au contrôle de légalité
- Notifier un marché
- L'avis d'attribution et l'open data

CJ MODIFICATION DU CONTRAT

Focus sur les « nouveaux » avenants

- La clause de réexamen
- Les prestations supplémentaires
- Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles
- Le changement de cocontractant
- Les modifications substantielles et non substantielles

DJ REGLES DE BONNES CONDUITES

Ne pas négliger les risques

- Responsabilité
- Sanction pénale

EJ CONCLUSIONS ET QUESTIONS / REPONSES

- Bilan de la formation
- Questions / réponses